

# MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2025-2026

**Pour une fiscalité équilibrée :  
soutenir la croissance  
de l'industrie brassicole  
québécoise**

Présenté au ministre des Finances  
et des Relations avec les Québécois  
d'expression anglaise,  
M. Eric Girard



**Association des brasseurs  
du Québec**

Février 2025

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>Le Québec et la bière: un héritage commun</b> .....	<b>3</b>
<b>Les impacts économiques de l'industrie brassicole</b> .....	<b>3</b>
<b>Des entreprises engagées en faveur de la circularité</b> .....	<b>5</b>
<b>Le marquage de la bière: un outil à préserver</b> .....	<b>5</b>
<b>La consommation responsable au cœur de notre engagement</b> .....	<b>6</b>
<b>Un environnement économique incertain et un marché en contraction</b> .....	<b>6</b>
<b>Le Canada et le Québec, cancrs du G7 en matière de taxation de l'alcool</b> .....	<b>7</b>
La taxe spécifique sur la bière .....	<b>8</b>
<b>Corriger l'iniquité fiscale entre les boissons alcooliques</b> .....	<b>9</b>
Le prix minimum: une distorsion concurrentielle sur le marché de l'alcool au Québec .....	<b>9</b>
Un fardeau plus élevé pour la bière .....	<b>10</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>11</b>
<b>Synthèse des recommandations</b> .....	<b>12</b>



## PRÉAMBULE

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec (ABQ), filiale de Bière Canada, représente activement, depuis 1943, ses membres québécois et canadiens auprès de partenaires, d'organismes gouvernementaux et des médias.

Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Labatt, MolsonCoors, et Sleeman – et leurs quatre microbrasseries, réalisent 90 % des ventes de bière dans la province. Et de toutes ces bières vendues au Québec par ceux-ci, il est important de rappeler que plus de 85 % de ces bières sont produites ici au Québec.

## LE QUÉBEC ET LA BIÈRE : UN HÉRITAGE COMMUN

Le Québec et la bière partagent une longue et riche histoire d'amour. C'est à Québec, en 1668, que la première production de bière voit le jour, et à Montréal, en 1776, qu'est fondée la première brasserie commerciale du continent nord-américain. Montréal sera également pionnière en 1808, avec l'instauration du premier système de consigne de bouteilles de bière en Amérique du Nord.

Grâce à leur contribution sociale et culturelle significative, leur impact majeur sur l'économie québécoise, et leur engagement constant en faveur du développement durable et de la consommation responsable, les brasseurs québécois occupent une place de choix dans l'histoire et le développement du Québec.

## LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE BRASSICOLE

Bien plus qu'une simple boisson, la bière représente une industrie majeure, profondément enracinée dans le tissu économique et social du Québec. Les membres de l'ABQ, avec leurs sept brasseries et une cinquantaine d'installations, occupent une place centrale dans de nombreuses communautés, notamment grâce à des centres de distribution qui soutiennent une chaîne logistique performante et locale. Leur présence ne se limite pas à un rôle de production : elle s'étend à des retombées économiques et sociales d'envergure.

En termes d'emplois, l'industrie brassicole génère directement 6 370<sup>1</sup> postes bien rémunérés à travers la province contre 1 470 employés par les établissements vinicoles et les distilleries

**Bien plus qu'une simple boisson, la bière représente une industrie majeure, profondément enracinée dans le tissu économique et social du Québec**

1. **Statistique Canada**. *Tableau 36-10-0489-01 : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, mensuellement (chiffres désaisonnalisés)*. Disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3610048901>

combinées, auxquels s'ajoutent plus de 40 000 emplois indirects issus des activités connexes, par exemple dans le secteur de la gastronomie. Les retombées économiques du secteur brassicole atteignent un impressionnant 719 millions<sup>2</sup> de dollars par année de contribution directe au produit intérieur brut (PIB), soit trois fois et demi<sup>3</sup> fois la contribution des producteurs de vins et distilleries combinés .

Cette empreinte économique témoigne de l'importance stratégique de l'industrie brassicole, non seulement comme pilier de l'économie locale, mais également comme moteur de croissance et de développement pour de nombreux secteurs, notamment la logistique, la restauration et dans le secteur manufacturier. En soutenant des milliers de travailleurs et en stimulant diverses chaînes d'approvisionnement, cette industrie joue un rôle central dans la prospérité et l'innovation économique du Québec.

**Le secteur brassicole  
génère 719 millions de  
dollars au PIB québécois  
chaque année, soit  
plus du triple de la  
production combinée de  
vin et de spiritueux**

Le dynamisme de l'industrie repose en grande partie sur les investissements continus de ses acteurs. Les brasseurs québécois se distinguent par leur adoption de technologies de pointe dans des domaines tels que l'automatisation, la numérisation et le développement durable. Ces innovations se traduisent par des initiatives concrètes, comme la modernisation des installations de production et l'électrification des flottes de camions de livraison. En plus de réduire l'empreinte environnementale, ces actions favorisent une transition vers une économie plus verte tout en maintenant la compétitivité de l'industrie.

Qui plus est, l'industrie brassicole a favorisé la création d'un écosystème unique au Québec, impliquant environ 2 000 fournisseurs locaux. Parmi eux se trouvent des infrastructures de pointe, telles qu'une des principales malteries du nord-est américain, une usine de contenants alimentaires en verre et un centre de recherche et développement dédié aux équipements de production de boissons. Cet écosystème reflète la diversité et la profondeur des retombées économiques générées par l'industrie.

Par ailleurs, les revenus générés par l'industrie brassicole profitent directement aux finances publiques. Les taxes et contributions versées aux gouvernements provinciaux et municipaux renforcent son rôle en tant que moteur économique. Avec des installations réparties dans plus de 50 municipalités, l'industrie s'impose comme un acteur incontournable du développement local et régional.

Enfin, la bière au Québec est bien plus qu'un simple produit de consommation. Elle est le reflet d'une industrie qui incarne l'identité économique et culturelle de la province. Avec un système de distribution et de récupération couvrant tout le territoire, elle représente un symbole d'innovation et de prospérité collective. Lorsqu'on évoque la bière, on évoque également la vitalité et l'ambition économique du Québec.

2. **Statistique Canada.** *Tableau 36-10-0402-02: Produit intérieur brut (PIB) par industrie selon les régions et provinces (mensuel, chiffres désaisonnalisés).* Disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate.action?pid=3610040202>.

3. *Ibid.*

## DES ENTREPRISES ENGAGÉES EN FAVEUR DE LA CIRCULARITÉ

Les membres de l'ABQ sont fiers de jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie circulaire, un modèle essentiel pour un avenir durable. Depuis des décennies, nous avons adopté les contenants à réutilisation multiple, notamment les bouteilles en verre consignée, qui représentent un exemple emblématique d'économie circulaire. Ce système éprouvé et efficace permet de réduire les déchets, de préserver les ressources et de limiter notre empreinte écologique, le tout à travers une logistique impressionnante.

Malgré cette longue tradition de performance exceptionnelle dans la récupération, la réutilisation et le recyclage de nos propres contenants et emballages associés, grâce à un système de consigne de boissons financé et géré de manière privée avec retour au détail, les brasseurs du Québec sont désormais contraints de s'intégrer au nouveau modèle réglementé élargi.

Ce nouveau modèle hybride, combinant dépôt et retour au détail, risque d'imposer des coûts supplémentaires importants et des inefficacités au secteur de la bière, sans aucune amélioration des taux de récupération ou de la performance environnementale globale pour les contenants et emballages de bière.

De plus, nous sommes profondément préoccupés par la viabilité de la bouteille de bière réutilisable, communément appelée bouteille CRM (contenants à remplissage multiple), une solution environnementale supérieure, dans ce nouveau modèle intégré sans un soutien politique spécifique.

À terme, la nouvelle consigne permettra de traiter 5 milliards de contenants annuellement — soit près de 600 contenants par Québécois.

**À terme, la nouvelle consigne permettra de traiter 5 milliards de contenants annuellement.**

## LE MARQUAGE DE LA BIÈRE : UN OUTIL À PRÉSERVER

Le marquage des contenants de bière est une mesure réglementaire qui consiste à apposer un identifiant unique sur chaque contenant vendu, permettant d'assurer la traçabilité de chaque produit destiné à la consommation sur place (communément appelé dans l'industrie « CSP »).

Conçu pour répondre à des enjeux de conformité et de transparence, ce mécanisme joue un rôle essentiel dans la lutte contre le commerce illicite et le crime organisé en réduisant les risques liés à la contrebande et à l'évasion fiscale.

Au fil des années, l'Association des brasseurs du Québec et ses membres ont souligné l'importance du marquage comme un outil crucial pour garantir la conformité réglementaire et protéger l'industrie. Cette mesure illustre l'engagement des brasseurs québécois à respecter scrupuleusement les normes en vigueur tout en soutenant un modèle d'affaires éprouvé et efficace. Ce modèle, qui a fait ses preuves, assure une conformité exemplaire, renforce la fiabilité du système et permet un contrôle rigoureux des produits mis en marché.

Dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 85, déposé en décembre 2024 par le ministre délégué à l'Économie, M. Christopher Skeete, nous avons réaffirmé notre appui à ce mécanisme éprouvé. Ce projet de loi prévoit une abolition partielle du marquage des contenants de bière, une mesure qui soulève des préoccupations quant à la traçabilité des produits, à la lutte contre le commerce illicite et à la pérennité des modèles d'affaires. Nous avons également souligné notre soutien à l'obligation pour les établissements de s'approvisionner exclusivement auprès de fournisseurs certifiés, une exigence étroitement liée au marquage. Ce modèle représente un pilier fondamental de la régulation de l'industrie brassicole, et nous insistons sur l'importance de maintenir ce système essentiel pour les brasseurs québécois afin de garantir la transparence et l'équité du marché.

## LA CONSOMMATION RESPONSABLE AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT

Les brasseurs québécois sont fermement engagés à promouvoir une consommation responsable, en sensibilisant les consommateurs à l'importance de modérer leur consommation d'alcool. Grâce à des partenariats avec des organismes spécialisés tels qu'Éduc'alcool, la Fondation de recherche sur les blessures de la route et Opération Nez rouge, ils soutiennent activement des initiatives visant à prévenir l'abus d'alcool et à encourager des comportements sécuritaires, notamment en évitant la conduite avec facultés affaiblies.

En parallèle, ils offrent également des alternatives, telles que des bières à faible teneur en alcool et sans alcool, permettant aux consommateurs de faire des choix équilibrés tout en profitant de la richesse et de la diversité de l'offre brassicole québécoise. Cet engagement reflète notre volonté de concilier plaisir et responsabilité sociale.

## UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INCERTAIN ET UN MARCHÉ EN CONTRACTION

En 2024, l'économie du Québec a amorcé une reprise, avec une croissance du PIB prévue à 1,2 %<sup>4</sup>. Les perspectives pour 2025 demeurent prudentes, avec une prévision de croissance de 1,5 %, laissant de nombreux secteurs dans une situation fragile et incertaine.

À cela s'ajoute une crise sans précédent entre les États-Unis et le Canada. La décision du président Trump, annoncée le 1<sup>er</sup> février 2025, d'imposer des tarifs de 25 % sur toutes les importations canadiennes dès le 4 février et de 10 % sur l'énergie à partir d'une date ultérieure, marque le début du pire choc commercial en un siècle. En riposte, le Canada a annoncé dès le lendemain des contre-tarifs ciblant plus de 150 milliards d'importations américaines, mis en place par phases.

---

4. **Ministère des Finances du Québec**, *Le Point sur la situation économique et financière du Québec - Mise à jour de novembre 2024*, [en ligne], disponible à l'adresse:

[https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/maj/documents/AUTFR\\_lepointbrefNov2024.pdf](https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointbrefNov2024.pdf)  
consulté le 16 décembre 2024.

Cette escalade commerciale pourrait plonger le Canada et le Québec dans une récession<sup>5</sup>, entraîner une hausse du chômage, et réduire la consommation, ce qui exercerait une pression considérable sur les brasseurs québécois déjà fragilisés par un contexte économique incertain.

Dans ce contexte macroéconomique déjà complexe, l'industrie brassicole québécoise doit relever des défis spécifiques à son secteur. Le marché de la bière est en déclin depuis plusieurs années, reflet de changements structurels dans les habitudes de consommation et d'une concurrence croissante des autres catégories de boissons alcoolisées. En 2024, les ventes de bière au Québec ont diminué de près de 3 % par rapport à 2023, selon les données de l'ABQ. Ce déclin constant illustre les défis auxquels fait face une industrie qui joue pourtant un rôle clé dans l'économie locale.

À ces difficultés s'ajoutent des coûts de production en hausse, un pouvoir d'achat réduit chez les consommateurs et une fiscalité trop lourde qui freine la capacité des brasseurs à investir et à se développer. Dans ce contexte, des actions réfléchies et ciblées sont indispensables pour soutenir cette industrie essentielle à la prospérité économique du Québec.

## LE CANADA ET LE QUÉBEC, CANCRES DU G7 EN MATIÈRE DE TAXATION DE L'ALCOOL

Un constat préoccupant se dégage lorsqu'on analyse l'impact de la fiscalité sur la bière au Canada : le pays se classe au premier rang parmi les nations du G7 pour le fardeau fiscal imposé à ces boissons alcooliques. À l'échelle nationale, les différentes taxes représentent 45,5 % du prix total de la bière<sup>6</sup>, soit plus de 15 % au-dessus de la moyenne des pays du G7, qui est de 32 %.

Au Québec, bien que la situation soit légèrement plus favorable qu'au niveau canadien, les taxes totalisent 35 % du prix de la bière, un taux qui reste supérieur à la moyenne du G7. À titre de comparaison, ce taux est de 17 % aux États-Unis, 22,7 % en Allemagne et 24,5 % en France, ce qui illustre l'écart significatif entre le Canada et plusieurs pays comparables. Les taxes provinciales sur la bière au Québec, fixées à 5,37 \$ par caisse de 24 canettes de 355 ml, sont nettement plus élevées que celles imposées dans certains États américains proches, comme 0,43 \$ à New York et 0,61 \$ au Michigan.

**Le Canada se classe au premier rang parmi les nations du G7 pour le fardeau fiscal imposé à la bière, tandis que le Québec surpasse la moyenne.**

---

5. **Chambre de commerce du Canada.** *La menace tarifaire de Trump à 25 % : Une nouvelle analyse révèle des répercussions économiques sévères pour le Canada et les États-Unis, [en ligne], disponible à l'adresse : <https://chamber.ca/fr/news/trumps-25-tariff-threat-new-analysis-reveals-severe-economic-fallout-for-both-canada-and-the-u-s/>, consulté le 2 janvier 2025*

6. Données colligées par Bière Canada, disponible sur demande.

L'industrie brassicole, déjà fortement impactée par les décisions des différents paliers de gouvernement en matière de fiscalité, est particulièrement vulnérable à ce fardeau fiscal disproportionné. En comparaison avec les autres secteurs manufacturiers, les taxes élevées sur les boissons alcoolisées freinent la compétitivité des brasseurs.

Au Québec, la situation se distingue par la forte présence locale de l'industrie brassicole. Contrairement au vin et aux spiritueux, qui sont majoritairement importés, la grande majorité de la bière consommée dans la province est brassée localement. Cette distinction est essentielle, car une politique fiscale équilibrée qui soutient le développement de l'industrie brassicole québécoise génère des retombées économiques significatives. Elle bénéficie non seulement aux producteurs, mais aussi à l'ensemble de la province grâce à la création d'emplois, aux investissements et à la vitalité des régions.

Les taxes élevées sur la bière ont également des répercussions concrètes sur les consommateurs, qui doivent déjà composer avec l'inflation élevée des dernières années, notamment sur le coût du panier d'épicerie. Par ailleurs, ces taxes compliquent la rentabilité de secteurs connexes tels que la restauration, encore fragilisés.

Qui plus est, la modernisation de la collecte sélective engendre des coûts additionnels pour les entreprises, coûts qui se répercutent inévitablement sur les consommateurs sous forme d'éco-frais. Dans ce contexte, la fiscalité devient un enjeu central, nécessitant des décisions visant à préserver la compétitivité des entreprises tout en limitant les impacts négatifs sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Réduire le fardeau fiscal imposé à l'industrie brassicole ne se limite pas à un soutien aux brasseurs : c'est aussi une stratégie pour stimuler l'économie, préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et renforcer des secteurs connexes comme la restauration et le tourisme. Une approche fiscale plus équilibrée serait un levier important pour soutenir une industrie profondément enracinée dans l'histoire et l'économie du Québec.

## **La taxe spécifique sur la bière**

Au fil des années, de nombreuses hausses de la taxe spécifique ont été mises en œuvre au Québec. Cependant, depuis plusieurs années, le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a pris la décision d'imposer un moratoire sur ces augmentations. L'Association des brasseurs du Québec exprime sa reconnaissance au ministre Girard pour cette initiative, qui contribue à stimuler notre industrie tout en protégeant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Nous comprenons pleinement les défis budgétaires auxquels le gouvernement du Québec est confronté, notamment avec un déficit de 11 milliards de dollars pour l'année en cours, nécessitant la recherche de nouvelles sources de revenus et une évaluation rigoureuse des dépenses publiques. Toutefois, une augmentation de la taxe spécifique sur la bière, déjà parmi les plus élevées en comparaison avec des pays similaires, risquerait d'avoir des effets contre-productifs.

Une telle hausse compromettrait non seulement la consommation et le pouvoir d'achat des Québécoises et des Québécois, mais également les investissements des brasseurs locaux. Cela limiterait leur capacité à contribuer pleinement à la croissance économique, à maintenir des emplois de qualité et à générer des retombées positives pour l'ensemble de la province.

Considérant le contexte économique actuel et les nombreux défis auxquels font face les brasseurs québécois, nous réitérons notre demande au ministre des Finances de maintenir le moratoire sur la hausse de la taxe spécifique cette année.

## **Recommandation 1 : Éviter toute hausse de la taxe spécifique sur la bière.**

### **CORRIGER L'INIQUITÉ FISCALE ENTRE LES BOISSONS ALCOOLIQUES**

Malgré l'importance économique et sociale de l'industrie brassicole québécoise, certaines pratiques fiscales et réglementaires continuent de désavantager la bière par rapport à d'autres catégories de boissons alcooliques. Ces iniquités affectent non seulement la compétitivité des brasseurs locaux, mais aussi leur capacité à contribuer pleinement au développement économique du Québec.

Dans cette section, nous mettons en lumière deux iniquités fiscales majeures qui désavantagent l'industrie brassicole québécoise. D'une part, le prix minimum, qui s'applique exclusivement à la bière, mais pas au vin ni aux spiritueux, crée une distorsion concurrentielle sur le marché des boissons alcoolisées. D'autre part, le fardeau fiscal disproportionné que représente la taxe spécifique pénalise davantage la bière, une boisson majoritairement produite localement, par rapport à des catégories importées comme le vin et les spiritueux. Ces enjeux nécessitent des ajustements ciblés pour garantir un traitement équitable et soutenir la croissance de cette industrie essentielle.

#### **Le prix minimum: une distorsion concurrentielle sur le marché de l'alcool au Québec**

Le concept de prix minimum sur la bière au Québec a été introduit pour encadrer la vente au détail de cette boisson et prévenir les impacts négatifs d'une concurrence déloyale. Il visait initialement à protéger les brasseurs locaux, à encourager la consommation responsable et à garantir un niveau plancher pour les produits brassicoles. Au fil des ans, ce mécanisme a évolué pour s'adapter aux réalités économiques et sociales, devenant un élément structurant du marché de la bière au Québec.

Les brasseurs québécois soutiennent le principe du prix minimum, reconnaissant son rôle dans la promotion d'un marché équitable et la valorisation de leurs produits.

Malgré son rôle positif, le prix minimum désavantage actuellement la bière par rapport au vin et aux spiritueux, qui ne sont pas soumis à un tel plancher de prix. Cette situation crée une iniquité sur le marché des boissons alcooliques, surtout lorsque l'on considère que la bière est majoritairement produite localement, tandis que le vin et les spiritueux sont en grande partie importés. Cette différence place la bière dans une position de désavantage concurrentiel,

réduisant la capacité des brasseurs à tirer pleinement profit de leur ancrage local et à faire face à la pression des autres catégories de boissons alcooliques.

## Un fardeau plus élevé pour la bière

Le poids fiscal de la taxe spécifique sur la bière, qui s'élève à 15,1 %, est significativement plus élevé que celui du vin (9,7 %) et des spiritueux (4,2 %). En termes relatifs, la taxe sur la bière est 55,7 % plus lourde que celle appliquée au vin et 259,5 % plus lourde que celle des spiritueux, par rapport au prix moyen. Ces écarts illustrent une iniquité fiscale importante qui désavantage la bière, une boisson majoritairement produite localement, par rapport au vin et aux spiritueux qui sont principalement produits ailleurs qu'au Québec.

Nous reconnaissons que des mesures importantes, comme l'instauration d'un taux réduit de la taxe spécifique pour les petites quantités de bière brassées localement, ont été mises en place et étendues à tous les brasseurs en 2016. Cette mesure constitue un soutien important pour l'industrie brassicole québécoise, et nous en soulignons la pertinence. Cependant, l'effet de cette mesure reste réduit pour les grands brasseurs, dont les volumes de production atténuent son incidence sur leur charge fiscale globale. En conséquence, bien que ce taux réduit favorise un environnement plus équitable pour l'ensemble des brasseurs, il ne corrige pas l'iniquité structurelle qui continue de désavantager la bière par rapport au vin et aux spiritueux. Cette disparité va à l'encontre des objectifs de développement économique du Québec, pénalisant une industrie qui soutient des milliers d'emplois, investit dans l'innovation et contribue à de nombreuses communautés et initiatives.

**En termes relatifs, la taxe spécifique est 55,7 % plus lourde pour la bière que celle appliquée au vin, et 259,5 % plus lourde que celle des spiritueux, par rapport au prix moyen**

**TABLEAU 1** Proportion de la taxe spécifique dans le prix au litre<sup>78</sup>

Type de boisson	Prix moyen par litre (CAD, 2022-2023, Québec)	Taxe spécifique par litre (CAD)	Poids fiscal (% de taxe par rapport au prix au litre)
Bière	4,17	0,63	<b>15,1</b>
Vin	14,40	1,40	9,7
Spiritueux	33,63	1,40	4,2

7. Statistiques Canada, calcul interne.

8. SN.B. Pour simplifier l'analyse et garantir une comparaison uniforme entre les catégories de boissons, le tableau présente uniquement les données basées sur les taux standards de la taxe spécifique.

Nous demandons donc au gouvernement de maintenir les taux réduits pour les petites quantités de bière brassées localement, tout en élaborant un plan global visant à corriger l'iniquité fiscale qui pénalise l'ensemble de l'industrie brassicole. Ce plan devrait inclure une réduction progressive de la taxe spécifique sur la bière pour garantir un traitement équitable par rapport aux autres catégories de boissons alcoolisées.

Nous reconnaissons que les prix moyens par litre peuvent fluctuer, mais ces variations ne doivent pas empêcher de corriger une iniquité structurelle qui désavantage systématiquement la bière. Une approche basée sur des ajustements progressifs et réguliers permettrait d'assurer un équilibre juste et durable, tout en s'adaptant aux fluctuations du marché.

**Recommandation 2 : Réduire la taxe spécifique sur la bière afin que son poids proportionnel par rapport au prix moyen soit équitable, et ne dépasse pas celui du vin et des spiritueux.**

## CONCLUSION

L'Association des brasseurs du Québec réaffirme son engagement à collaborer pleinement avec le gouvernement dans l'élaboration de politiques fiscales équilibrées qui soutiennent le développement économique, social et environnemental de la province. Nous remercions le ministre des Finances et son équipe pour leur écoute et leur volonté de considérer les enjeux qui touchent de près notre industrie.

Avec une contribution directe annuelle de plus de 700 millions de dollars au PIB, des retombées indirectes estimées à 3 milliards de dollars pour l'économie québécoise et le soutien direct et indirect à des milliers d'emplois, l'industrie brassicole joue un rôle essentiel dans de nombreuses communautés. L'industrie brassicole constitue également un moteur clé pour des secteurs connexes tels que la restauration, la culture et le tourisme. En assurant un traitement fiscal équitable et en favorisant des mesures qui soutiennent nos brasseurs, nous pouvons ensemble continuer à bâtir un Québec prospère et innovant.

Nous restons disponibles pour travailler main dans la main avec le gouvernement, car nous croyons fermement que des solutions réfléchies et concertées peuvent répondre aux défis actuels tout en ouvrant la voie à un avenir prometteur pour notre industrie.

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1 :** Éviter toute hausse de la taxe spécifique sur la bière.

**Recommandation 2 :** Réduire la taxe spécifique sur la bière afin que son poids proportionnel par rapport au prix moyen soit équitable, et ne dépasse pas celui du vin et des spiritueux.

